Bruxelles, le 8 mai 1990.

Bio(90)125 aux bureaux nationaux Cc. aux membres du service du Porte-Parole

433

Réunion de la Commission - mardi 8 mai 1990 :

3300

La Commission a décidé principalement ce matin de sa stratégie en matière de fiscalité indirecte (cf bio sur la conférence de presse de Mme Scrivener), de la politique à mener vis-à-vis des pays d'Amérique Latine et d'Asie (cf bio sur la conférence de presse de M. Matutes) et des termes du mandat de négociation avec les pays de l'AELE pour créer un Espace Economique Européen, projet qui devrait être prochainement soumis au Conseil et qui sera discuté par celui-ci lors du Conseil Affaires Générales le 18 juin. Deux questions restaient posées au collège :

— l'institutionnel : information ou consultation et dans que! cadre,

- l'Institutionnel : information ou consultation et dans quel cadre, étant entendu après débat que les consultations ne sauraient retarder le processus de décision autunome de la Communauté;

- les acquis communautaires : étant admis que les dérogations devront être les plus limitées possibles et qu'elles devront être transitoires.

La Commission a aussi entendu une communication de M. Bangemann sur la manière de supprimer les entraves aux OPA qui portent sur le maintien du capital (pouvoir des dirigeants ou des sociétés filiales d'acquérir des actions de la société cible) et sur le droit de vote (lorsqu'il y a disproportion entre participation au capital et droit de vote notamment). La Commission non pour encourager les OPA en sol mais pour harmoniser les règles et donner le dernier mot aux actionnaires de la société visée modifiera quelques unes de ses directives sur les droits des sociétés. Ces modifications lui seront proposées uitérieurement.

Amities,

B. Dethomas.